



## SAISON PISCINE 2020

La prochaine saison va bientôt débuter. Des changements importants dans l'organisation de nos compétitions ont été arrêtés et sont transcrits dans le règlement 2020.

En voici les grandes lignes :

- Niveaux de pratique (Pass-apnéiste) obligatoire pour les compétitions « sélectives »
- Suppression des appellations territoriales (départementales et régionales) sauf pour les championnats qui sont régis par des règles bien précises.
- 3 catégories de compétition :
  - ✓ **Open**
  - ✓ **Officielles sélectives** (pour Chpt F) minimum 16 places prévues par épreuve et 4 épreuves (St, 3 Dyn). Sélectives quelle que soit la région de l'athlète. Règles d'informations et de communication précisées dans le règlement.
    - **Dont les Manches de coupe**, toujours sélectives. Chaque manche donnera toujours lieu à classement individuel par épreuve. En fin de circuit, un classement combiné unique sera effectué (base 2 manches et 3 des 4 épreuves).

Les championnats régionaux seront classés en sélectif ou en open suivant le respect des critères.

- ✓ **Championnat de France.**
  - Obligation de **participer** à son championnat régional ou en cas d'impossibilité dument justifié, à une manche de coupe de France pour être sélectionnable CF. Article 4.1.4 du règlement.

- Règles d'information et de publication obligatoires précisées pour les officielles sélectives et les manches (à défaut, la compétition ne sera pas comptabilisée.)

- **Candidatures manches de coupe de France**

Les candidatures pour l'organisation d'un manche de coupe de France seront à envoyer entre le 1er juin et le 31 juillet à [fmartin.cna@yahoo.fr](mailto:fmartin.cna@yahoo.fr). Formulaire sur le site CNA.

Une fois les manches arrêtées, Le cahier des charges pour les manches de coupe de France, disponible sur le site CNA, doit être retourné, au responsable des compétitions piscines, rempli et signé par l'organisateur (avant le 1er septembre).

- **Déclarations de compétitions**

- ✓ Les déclarations seront à effectuer en ligne du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre, pour les compétitions sélectives.
- ✓ Pour les déclarations de compétition, le formulaire en ligne sera toujours utilisé.

[https://docs.google.com/forms/d/1sGWWO5VNU-xcVb\\_nWM8t9vPnkebFjXOpO3IjpwVqvVY/viewform?ts=5cdae606&edit\\_requested=true](https://docs.google.com/forms/d/1sGWWO5VNU-xcVb_nWM8t9vPnkebFjXOpO3IjpwVqvVY/viewform?ts=5cdae606&edit_requested=true)

- ✓ Il générera un fichier qui sera visible en ligne afin que chacun puisse visualiser les inscriptions et leurs dates.
  - Pour les non sélectives, pas de changement.

- **Classement permanent**

Un classement national permanent par épreuve va être réalisé et sera accessible par tous à partir du site CNA

Bonne saison à tous

Amicalement

Thierry BERTRAND

Président CNA

06 51 59 70 10